

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 1^{er} octobre 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Daniel Racette, Marc Gaudreau et Alain Poissant.

Madame Annie Lussier était absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 156 200 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2019
- 7.3 Résolution d'acceptation de l'offre de Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon suite à l'appel d'offres public
- 7.4 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 19 septembre 2019
- 7.5 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'audit du rapport financier de l'exercice financier 2019, le rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables 2019 et la reddition de comptes finale du programme TECQ 2014-2018

8. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Priorités d'actions locales en sécurité publique 2020-2021
- 8.2 Adoption du plan de sécurité civile

9. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

9.1 Octroi d'un contrat pour le rapiéçage mécanisé d'asphalte sur les rues Principale, de la Mairie et Daigneault et le rang de l'Église

10. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10.1 Octroi des contrats de gestion des matières résiduelles et recyclables

11. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 11.1 Embauche d'un journalier
- 11.2 Confirmation de nomination de l'adjointe administrative
- 11.3 Prolongation de la période probatoire d'un pompier à temps partiel
- 11.4 Prolongation de la période probatoire d'un pompier à temps partiel

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13. VARIA
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-10-146 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR	₹ (P)	Vote Pour	(O)	
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			\
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR - aucune

Aucun citoyen(ne) n'était présent

6. LÉGISLATION

19-10-147 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :			Proposeu	IR (P)	VOTE POUR	(O)	
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
# 3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	A LA MA	JORITE	1
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-10-148 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement nº 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 234 156,60 \$; ET que ce rapport soit classé sous le numéro 2019-10 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-10-149 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 156 200 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Édouard souhaite emprunter par billets pour un montant total de 156 200 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
2019-298	156 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-298, la Municipalité de Saint-Édouard souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GAÉTAN BOULERICE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 8 octobre 2019 ;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;



4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	12 400 \$	
2021.	12 600 \$	
2022.	13 100 \$	<u> </u>
2023.	13 400 \$	
2024.	13 800 \$ (à payer en	2024)
2024.	90 900 \$ (à renouvel	The state of the s

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-298 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(0)	
#1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	_
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-10-150 Résolution d'acceptation de l'offre de Caisse Desjardins des Moissons-etde-Roussillon suite à l'appel d'offres public

Nombre de 1er octobre 2019 2 d'ouverture : soumissions: Heure 10 h Échéance 4 ans et 2 mois d'ouverture : moyenne: Lieu Ministère des Finances d'ouverture : du Québec Date 8 octobre 2019 d'émission: Montant: 156 200 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Édouard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 octobre 2019, au montant de 156 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON

12 400 \$	2,77000 %	2020
12 600 \$	2.77000 %	2021
13 100 \$	2,77000 %	2022
13 400 \$	2.77000 %	2023
104 700 \$	2,77000 %	2024

Prix: 100,00000 Coût réel: 2,77000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 400 \$ 12 600 \$ 13 100 \$ 13 400 \$ 104 700 \$	2,15000 % 2,25000 % 2,30000 % 2,35000 % 2,45000 %	2020 2021 2022 2023
104 700 \$	2,45000 %	2024

Prix : 98,01600 Coût réel : 2,92846 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la *CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON* est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Édouard accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON pour son emprunt par billets en date



du 8 octobre 2019 au montant de 156 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-298. Ces billets sont émis au prix de 100,0000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	# 6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A	A L'UNA	NIMITE	- √
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			_
# 4 - Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-10-151 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 19 septembre 2019

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du Règlement 2017-282 concernant les *Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 19 septembre 2019.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR			(O)	
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			· /
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		***************************************	

19-10-152 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'audit du rapport financier de l'exercice financier 2019, le rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables 2019 et la reddition de comptes finale du programme TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du Code municipal, la municipalité de Saint-Édouard doit mandater une firme d'auditeurs indépendants pour la vérification de ses états financiers pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'un auditeur indépendant doit être remis à RECYC-QUÉBEC pour le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2019 tel que prévu dans le *Guide de l'utilisateur – Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'un auditeur validant la reddition de comptes finale des travaux effectués dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 doit être remis au MAMH tel que prévu dans le *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la TECQ 2014-2018*;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de différentes firmes ;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes sur trois invitations ont répondu et déposé une soumission pour les travaux et services à effectuer ;

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Raymond Chabot Grant Thornton Audit rapport financier et RECYC-QUÉBEC Audit rapport TECQ	17 500 \$ 15 000 \$ 2 500 \$
LLG CPA Inc. Audit rapport financier et RECYC-QUÉBEC Audit rapport TECQ	15 250 \$ Maximum de 11 750 \$* Maximum de 3 500 \$*
Michel Beaulieu CPA Inc.	Aucune réponse

^{*} Une réduction est envisageable si le dossier nécessite peu de régularisations et si le suivi des projets est fait.



Il EST PROPOSÉ DE MANDATER la firme *LLG CPA Inc.* à titre d'auditeurs externes de la Municipalité pour le rapport financier 2019 et le rapport de la collecte sélective au montant maximal de 11 750 \$ avant taxes, ainsi que pour l'audit de la reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018 au montant maximal de 3 500 \$ avant taxes et **QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement 2020.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUI	₹ (P)	VOTE POUR	(O)	
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

8. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-10-153 Priorités d'actions locales en sécurité publique 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec demande aux municipalités d'identifier les priorités d'actions locales pour la prochaine année 2020-2021 en matière de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT les plaintes répétées des citoyens en matière de sécurité routière sur le territoire de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER UNE RÉSOLUTION établissant les priorités d'actions locales de la municipalité ET de transmettre la résolution à la MRC les Jardins-de-Napierville.

1	Porter une attention particulière sur la rue Principale à l'intersection de la rue Derome lors des heures de pointe du matin et d'après-midi dû à la présence d'écoliers.
2	Patrouiller dans les rues durant les heures de pointe et démontrer leurs présences au moins une fois par mois.
3	Augmenter la présence policière sur la rue Principale et la montée Lussier afin de réduire les vitesses excessives des automobilistes et camionneurs.

Vote des membres du conseil :					R (P)	VOTE POUR	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	Vote Contre	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A	1		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-10-154 Adoption du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Édouard reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Il EST PROPOSÉ par M. Gaétan Boulerice, appuyé par M. Alain Dumouchel et unanimement résolu :

D'ADOPTER le plan de sécurité civile de la municipalité préparé en collaboration par le Service de la sécurité incendie et le coordonnateur municipal de la sécurité civile **ET QUE** le coordonnateur municipal de la sécurité civile soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.



Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

9. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

19-10-155 Octroi d'un contrat pour le rapiéçage mécanisé d'asphalte sur les rues Principale, de la Mairie et Daigneault et le rang de l'Église

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été effectué auprès de deux compagnies ;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule compagnie a répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaire	Prix soumis avant taxes
Les Pavages RSM Inc.	11 775 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;

Il EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour le rapiéçage d'asphalte mécanisé sur les rues Principale, de la Mairie et Daigneault et le rang de l'Église à la compagnie Les Pavages RSM Inc. tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 11 775 \$ avant taxes que cette dépense soit payée via le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

10.GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19-10-156 Octroi des contrats de gestion des matières résiduelles et recyclables

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a procédé à un appel d'offres public pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022 avec la possibilité d'ajouter deux années d'option supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont répondu et déposé une soumission conforme pour la collecte des matières résiduelles une fois par semaine, soit les mercredis, du 1^{er} avril au 31 octobre et une fois aux deux semaines du 1^{er} novembre au 31 mars (42 collectes par année) incluant les encombrants sauf les encombrants métalliques ;

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Services Ricova Inc.	97 474,65 \$
RCI Environnement	94 794,00 \$

CONSIDÉRANT QU'UNE seule compagnie a répondu et déposé une soumission conforme pour la collecte des matières recyclable une fois par semaine, soit les jeudis (52 collectes par année) ;

Soumissionnaire	Prix soumis avant taxes
Col Sel Transit Inc.	43 989.30 \$

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *RCI Environnement* a demandé à la Municipalité la possibilité d'effectuer la collecte des matières résiduelles les jeudis au lieu des mercredis ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER le contrat de gestion des matières résiduelles à la compagnie *RCI Environnement* tel que stipulé dans la soumission et que la collecte soit effectuée les jeudis pour un montant total de 94 794.00 \$ avant taxes ; **ET D'OCTROYER** le contrat de gestion des matières recyclables, à la compagnie *Col Sel Transit Inc.* tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 43 989.30 \$ avant taxes pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022 avec la possibilité d'ajouter deux années d'option supplémentaires que cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.



No de résolution ou annotation

Vote des membres du ce	onseil	;		PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	Α	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			

M. Gaétan Boulerice se retire de la séance

11. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-10-157 Nomination d'un journalier

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de journalier ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne est à l'emploi de la Municipalité depuis le 4 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation réalisée par le Contremaître – travaux publics a démontré que l'employé possédait peu d'expérience, mais répond en grande partie aux attentes de rendements établis par la direction générale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Contremaître – travaux publics d'embaucher l'employé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la nomination, par la résolution 19-10-11, adopté lors de la séance du 23 septembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de journalier M. Tommy Lussier QU'UNE période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique QU'A tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal QU'UNE évaluation soit réalisée par le Contremaître — travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Α	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

M. Gaétan Boulerice est de retour

19-10-158 Confirmation de nomination de l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l'embauche de Madame Caroline Riel, par la résolution 19-04-061, lors de la séance du 2 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de rendement réalisée, le 19 septembre 2019, par la directrice générale adjointe a démontré que l'employée répond aux attentes de rendement établies par la direction générale ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale adjointe à procéder à la confirmation de l'employée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la confirmation de nomination, par la résolution 19-09-12, adoptée lors de la séance du 23 septembre 2019 ;

IL EST RECOMMANDÉ DE CONFIRMER la nomination de Madame Caroline Riel à titre d'adjointe administrative.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			



19-10-159 Prolongation de la période probatoire d'un pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-086 autorisant l'embauche sous probation de M. Maxence Messier comme pompier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du Département du service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ DE PROLONGER la période probatoire de M. Maxence Messier jusqu'à la remise, dans un délai raisonnable, d'un permis de conduite valide, **QU'UNE** évaluation du rendement soit réalisée **ET QU'UNE** recommandation soit formulée au Conseil municipal afin de recommander son embauche permanente ou non.

Vote des membres du conseil :					R (P)	Vote Pour	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-10-160 Prolongation de la période probatoire d'un pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-086 autorisant l'embauche sous probation de M. Dave Lussier comme pompier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du Département du service de la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ DE PROLONGER la période probatoire de M. Dave Lussier jusqu'à la remise, dans un délai raisonnable, d'un permis de conduite valide, **QU'UNE** évaluation du rendement soit réalisée **ET QU'UNE** recommandation soit formulée au Conseil municipal afin de recommander son embauche permanente ou non.

Vote des membres du ce	Vote des membres du conseil :				R (P)	Vote Pour	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

12.PÉRIODE DE QUESTIONS - aucune

13.VARIA

14.CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-10-161 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h38

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Ronald Lécuyer

Maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste Directeur général et secrétaire-trésorier